



Groupe des élu(e)s
Saint Michel
Gauche Avenir

Jean-Louis **Berland** - 06 61 90 51 88
Marie-Aleth **Grard** - 06 65 32 81 24
Christian **Soubra** - 06 79 78 01 22
Bogoul **M'Baye** - 06 26 31 74 45
Jean-Pierre **Lhospital** - 06 23 02 69 81

Permanence
Tous les samedis de 10h30 à 12h - Hôtel de Ville
www.saintmichelgauche2008.net

Info Flash N° 8
(01/07/08)



Conseil municipal du 30 juin 2008

Louise Michel

Les parents d'élèves de l'école Louise Michel s'étaient mobilisés en début de séance pour interpellier le maire sur le projet de fermeture de cette école (*Info flash n° 4 et 7*). A quelques jours de la fin de l'année scolaire la confusion est totale. La municipalité improvise un processus qui va détériorer les conditions de travail des enseignants et des enfants dans les écoles Descartes et Jules Verne. Nous avons dénoncé l'attitude méprisante de la municipalité qui semble attendre les vacances pour prendre en catimini des décisions. Nos questions, posées dès le 22 mai, restent sans réponse.

Nous avons également demandé un minimum d'information sur les demandes de dérogation en cours. C'est cette transparence, fondée sur des critères objectifs, validés il y a 5 ans par les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves, qui permet de concilier les situations individuelles des parents, le maintien de la mixité sociale et l'équilibre des effectifs pour toutes les écoles de la ville. Il est inacceptable que les enfants soient les victimes de tant d'incompétence et d'improvisation !

Informatisation des écoles

Véritable « *serpent de mer* » lors du précédent mandat, le plan pluriannuel difficilement mis en place en 2006 n'a pas répondu aux objectifs fixés. Ni les services municipaux, ni le prestataire chargé de la maintenance n'ont été en mesure de résoudre les difficultés d'accès à internet et les problèmes de câblage et de réseaux.

La municipalité a donc décidé de résilier l'ancien marché en septembre 2008 (indemnisation : 1 162,80 € HT), de faire appel à un cabinet pour lancer une nouvelle procédure de marché public plus souple à travers un dialogue compétitif (environ 6 000 € HT) et de doubler la somme de 25 000 € inscrite au budget 2008 pour la maintenance informatique des écoles. Nous avons voté cette délibération en espérant qu'elle permette effectivement à chaque école élémentaire de disposer d'une salle informatique reliée à internet haut débit, avant la fin 2008. Mais là encore, tout le monde a perçu la totale improvisation, lorsque nous avons fait découvrir au maire que les crédits précédents étaient gérés par la Caisse des écoles, dont le comité directeur n'a toujours pas réuni depuis les élections municipales !

Recrutement d'un collaborateur de cabinet du maire

Alors que le maire dénonce avec vigueur la part trop importante des frais de personnel dans le budget municipal, sa première décision est de recruter un deuxième collaborateur politique. Coût 26 460 € pour les 6 derniers mois de l'année 2008.

Notre groupe a voté contre ce nouveau poste dont la justification demeure très floue. Nous réclamons communication depuis le 22 mai de l'organigramme et des missions du cabinet du maire. Décidemment la droite a du mal avec la transparence !

Rémunération des vacataires et des agents non-titulaires

Nous avons voté les niveaux de rémunération de ces agents en précisant que le taux actuel du SMIC sur lesquels ils sont indexés est pour nous insuffisant. Nous avons également rappelé notre souhait de voir titulariser un maximum de ces agents afin de réduire les situations de précarité dans lesquelles ils sont maintenus. Et pour faire taire certaines rumeurs, nous avons demandé à la municipalité de communiquer la liste des postes vacants et supprimés et de maintenir les crédits du plan de formation.

Compte administratif 2007

Le compte administratif de l'année 2007, fait apparaître un excédent d'un peu plus de près de 3 M€ :

- 1,650 M€ vont être affectés à la section d'investissement du budget 2008 afin de financer une partie des restes à réaliser, le complément, 2,1 M€ devant être couvert par un emprunt.

- 1,272 M€ vont être reportés en section de fonctionnement et seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

Nous nous sommes abstenus sur cette affectation, n'ayant aucune visibilité sur les projets réels de la municipalité.

Au-delà de ce résultat comptable, nous constatons comme les années précédentes un très net décalage en investissement entre les sommes initialement inscrites au budget (près de 21 M€) et ce qui a été effectivement réalisé ou lancé (à peine 12 M€).

Les dépenses de personnel ont été contenues dans des limites raisonnables (+ 3,11% par rapport à 2006), même si on s'aperçoit que cette croissance plus faible que prévue est liée aux gels de certains recrutements ou à des postes restés vacants. De 2001 à 2007, les dépenses de personnel sont passées de 13,5 M€ à 14,5 M€. Derrière cette augmentation, il faut analyser objectivement si les services offerts à la population sont de meilleures qualités et couvrent bien tous des besoins utiles pour le développement, l'entretien et la cohésion sociale de la ville.

Décision modificative n° 5

Favorables aux crédits de maintenance pour l'informatique dans les écoles, nous avons néanmoins voté contre cette modification du budget qui comprenait également les crédits pour la création du poste au cabinet du maire et une subvention de 5000 € pour le Comité des Fêtes. Cette association se voit attribuer une mission d'animation pour la fête de Saint-Michel, sans aucune concertation et au détriment des crédits de logistique pour l'organisation de cette manifestation. C'est « *le fait du Prince* » !

Tarifs 2008/2009

Nous avons voté contre les tarifs municipaux applicables en septembre 2008. Alors que le pouvoir d'achat de nombreux ménages est en baisse et qu'une réelle adaptation du système du quotient familial est nécessaire pour éviter de pénaliser les familles nombreuses aux revenus moyens, la municipalité applique une augmentation de 3%. Nous avons prôné en vain le gel des tarifs de la restauration scolaire, car le choix de la privatisation pour la production des repas doit (c'était l'un des arguments avancés) être nettement moins coûteux pour la ville.

Les autres délibérations

Nous nous sommes abstenus sur le marché de travaux d'impression (doublement de la somme et non communication du cahier des charges) et sur l'indemnité allouée au comptable public (la rémunération de cet agent de l'Etat doit être intégralement prise en compte par son employeur).

Nous avons voté les délibérations concernant la création d'un contrat d'apprentissage, la suppression d'un emploi de professeur d'enseignement artistique, le réaménagement d'un contrat de prêt, la liste pour la commission des impôts locaux, un avenant au marché de travaux d'agrandissement de la crèche Dolto, la désignation au conseil d'administration de la coordination gérontologique du Val d'Orge et la prestation de service « *animation collective famille* » délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale.